

PLACE DES ANCIENS-FOSSES

Aménagement du dessus du parking

PREAVIS MUNICIPAL 11/2013

Demande de crédit de 5'800'000.— frs



Commission du 8 juillet 2013 à 19h 30

RAPPORT DE MINORITE

Je me permets de lancer un rapport de minorité au sujet du préavis annoncé pour un montant de 5'8 millions.

- 1- Le plan des investissements pour 2012 prévoyait une étude à 150'000.— frs et un aménagement de la place à 1'500'000.— frs
- 2- Le 16 janvier 2012 une commission d'évaluation du projet a été créée. Voir préavis 11/2012, pages 3 et 4.
- 3- Un crédit d'étude a été soumis en préavis le 12 septembre 2012 : préavis 11/2012 pour 270'000.— frs. Ce projet comprenait l'aménagement de la place, plus la Maison Hugonin et le Collège Charlemagne, total 9'306 m².
Financement prévu 2'219'496.— frs.
- 4- Proposition au Conseil communal du 26 juin 2013 du préavis 11/2013 pour 5'800'000.— frs
Ce préavis comprend l'aménagement de la place des Terreaux.

Il a été ajouté au projet 4'694 m². Coût supplémentaire 3'580'504.— frs

LA COMMISSION DES EXPERTS EXTERNES dont je fais partie s'est réunie 7 fois : les 20 février, 12 mars, 20 mars, 5 juillet, 8 octobre 2012 et les 18 mars et 21 mai 2013.

LA COMMISSION CONCERNANT LE PREAVIS 11/2013 s'est réunie le 8 juillet. Après présentation du projet, questions posées, nous avons délibéré : 3 voix contre le projet municipal tel que présenté, 4 voix pour.

Ce projet de 5'8 Mios interpelle.

Qui a travaillé sur le crédit d'études du 12 septembre 2012 ?

Quels ont été les calculs ? De plus, pourquoi sortir de la zone définie par le concours ?

Pourquoi choisir le revêtement le plus cher qui représente sur ce projet 1'166'000.— frs ?

Pourquoi engager 60'000.— frs sur le trottoir de la Grand Rue ?

Les jeux d'eau vont représenter 240'000.— frs. Le mobilier urbain 100'000.— frs, sans que soit définie la dépense prévue pour un aménagement de jeux pour les petits.

Comment sera aménagée la place du Temple ?

Sur ce grand projet, beaucoup de frais ne sont pas détaillés et prévus sur le préavis.

Le budget de notre Commune pour 2013 est prévu avec un déficit de l'ordre de 3,9 Mios. De lourds investissements sont envisagés avec le Collège Courbet, le Château, la Maison de Commune.

Le service de l'Urbanisme n'est-t-il pas l'enfant gâté de la Commune ?

En ce qui concerne les prévisions antérieures au préavis qui nous est proposé, ne pourrait-on pas attendre de notre commission une sévérité qui s'est manifestée récemment sur d'autres sujets.

En conclusion, je vous propose de refuser ce préavis.

Merci de votre attention.

Anne Marie Arnaud

Le 21 août 2013